Arrêté n°2026-299 portant proclamation des résultats
Élection d'un binôme de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention « sciences politiques » en sciences sociales
Scrutin du 20 octobre 2026

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Vu le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu le règlement intérieur de l'ED 483, notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté électoral 2026-262 du 11 septembre 2026 portant élection d'un binôme de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention « sciences politiques » en sciences sociales ;
Vu l'arrêté n°2026-294 portant recevabilité des candidatures de responsables de mention de doctorat au sein de l'ED 483 mention « sciences politiques » en sciences sociales ;
Vu le procès-verbal de dépouillement ;

Arrête :

Article 1er : La Présidente de l'Université proclame les résultats suivants :

ED 483 Binôme de responsables de mention de doctorat « Sciences politiques » en sciences sociales

Nombre d'électeurs inscrits : 29
Siège à pourvoir : 1 (binôme composé d'un titulaire et d'un suppléant)
Votants : 19
Bulletins blancs : 2
Bulletin contre : 1
Bulletins pour : 16
Suffrages valablement exprimés : 17

Sont déclarés élus :

- Monsieur Ivan BRUNEAU, en qualité de titulaire,
- Madame Gwenola LE NAOUR, en qualité de suppléante.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône
16 Quai Claude Bernard – F69365 Lyon Cedex 07
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr

Article 2 : Prise d'effet

Le mandat des responsables de la mention de doctorat « Langues, histoire et civilisations des mondes anciens » en sciences sociales prend effet le 2 janvier 2027.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'ED 483 et mis en ligne sur les sites internet et intranet de l'Université.

Article 4 : Exécution

Le Directeur de l'ED 483 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,

PRESIDENTE
Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN



UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
Le 3 novembre 2026

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône
16 Quai Claude Bernard – F69365 Lyon Cedex 07
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr